

BOUAFLE

BULLETIN MUNICIPAL N° 38



2014

BULLETIN MUNICIPAL N° 38

Mairie :

Place Erambert
Boîte Postale n° 6
78410 BOUAFLE
Téléphone : 01 30 95 51 18
Fax : 01 30 95 84 74
mairiedebouafle@free.fr
www.bouafle.fr



Horaire d'ouverture au public :

Lundi après-midi : 14 h 00 - 17 h 30
Mardi : 14 h 00 - 18 h 45
Mercredi : 9 h 15 - 12 h 00
& 14 h 00 - 17 h 30
Jeudi : 8 h 15 - 12 h 00
Vendredi : 9 h 15 - 12 h 00
Samedi : 9 h 15 - 12 h 00

Directeur de la publication :

Philippe Simon

Réalisation :

FJD 5, rue Edouard Brantly
78520 LIMAY
Tél. : 01 34 97 50 90
fjd.studio@gmail.com

Edition, publicité, photo de couverture :

Christian Tétard - 06 14 84 27 10

Dépôt légal :

1^{er} trimestre 2014

SOMMAIRE

Finances - Budget	2
Infos Mairie	4
Urbanisme - Travaux	8
Enfance - Scolaire	10
Vie Locale	12
Agenda	13
Associations	14
Infos Diverses	16
Carnet	20
Environnement	21

Mes chers Bouaflaises et Bouaflais

Tout d'abord mes premiers mots vont vers vous pour la nouvelle année qui se présente, soit celle du bonheur simple et de la paix partagée.

Le calendrier électoral veut que je ne vous parle pas de tous les projets réalisés pour vous afin d'améliorer votre bien-être sur Bouafle.

2013 a été marquée par la réforme territoriale engagée par les services de l'État. Notre commune a ainsi opéré une mutation, par sa sortie de la communauté de communes Seine Mauldre au 1^{er} novembre 2013 et son intégration au sein de Seine & Vexin Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2014.

Tous les acteurs de cette mobilisation ont œuvré, dans des délais très courts, afin que ce basculement se fasse dans la douceur et qu'il ne modifie en rien vos habitudes au sein de notre village. La commune a ainsi défendu les services rendus aux habitants, dans le souci constant de l'intérêt général, afin de maintenir votre cadre de vie.

Vous allez découvrir, au fil des pages de ce journal, le travail accompli par l'ensemble des acteurs de la vie locale.

Mais auparavant, je tiens à vous rappeler l'histoire, celle qui m'a conduit il y a quelques années à administrer la commune de Bouafle, en tant que Maire, rejoignant ainsi mes pairs depuis l'origine de la création des communes.

La commune est la collectivité territoriale de base dans l'organisation administrative française. Elle est née pratiquement à la même époque que l'État, mais c'est l'institution la plus proche des administrés. À la tête de celle-ci, le maire ne peut être que le personnage central de la vie administrative locale, et dispose d'un certain nombre de pouvoirs. Si l'avenir d'autres mandats, comme celui de conseiller général, n'est pas sûr, celui de maire n'a jamais été remis en cause. Le personnel municipal a changé, les maires ont été nommés ou élus, mais la fonction n'a jamais été remise en cause.

La commune est apparue progressivement en France, mais ce n'est qu'en 1790 qu'un statut de la commune est fixé avec précision. La naissance du mouvement communal remonte au XI^e siècle. La vie dans la commune va ainsi devoir s'organiser. Au XII^e siècle, le maire fait son apparition. En effet, dès lors que la commune était reconnue juridiquement et politiquement, il lui restait à se doter d'organes pour la représenter. Selon l'époque et les lieux, on parlera de pairs, d'échevins ou de conseillers.

Le mot « Maire » trouve son origine dans le Polyptique d'Irminon, ouvrage de droit d'un Abbé de Saint Germain des Prés au IX^e siècle, qui emploie le mot « maior » quand il parle du représentant du domaine. C'est celui qui administre le village pour le compte du seigneur. C'est par le maire que les citoyens sont informés du changement de régime, des élections, des nouvelles lois. L'impact du maire sur sa population devient donc de plus en plus important. L'histoire des maires est donc l'histoire d'une fonction tiraillée entre le pouvoir central et les administrés, mais c'est aussi l'histoire d'une émancipation, et selon certains, de la victoire de la démocratie, ne fût-elle que locale. C'est la raison par laquelle votre vote est si important, vous aurez l'occasion de l'exprimer en mars 2014 lors des prochaines municipales.

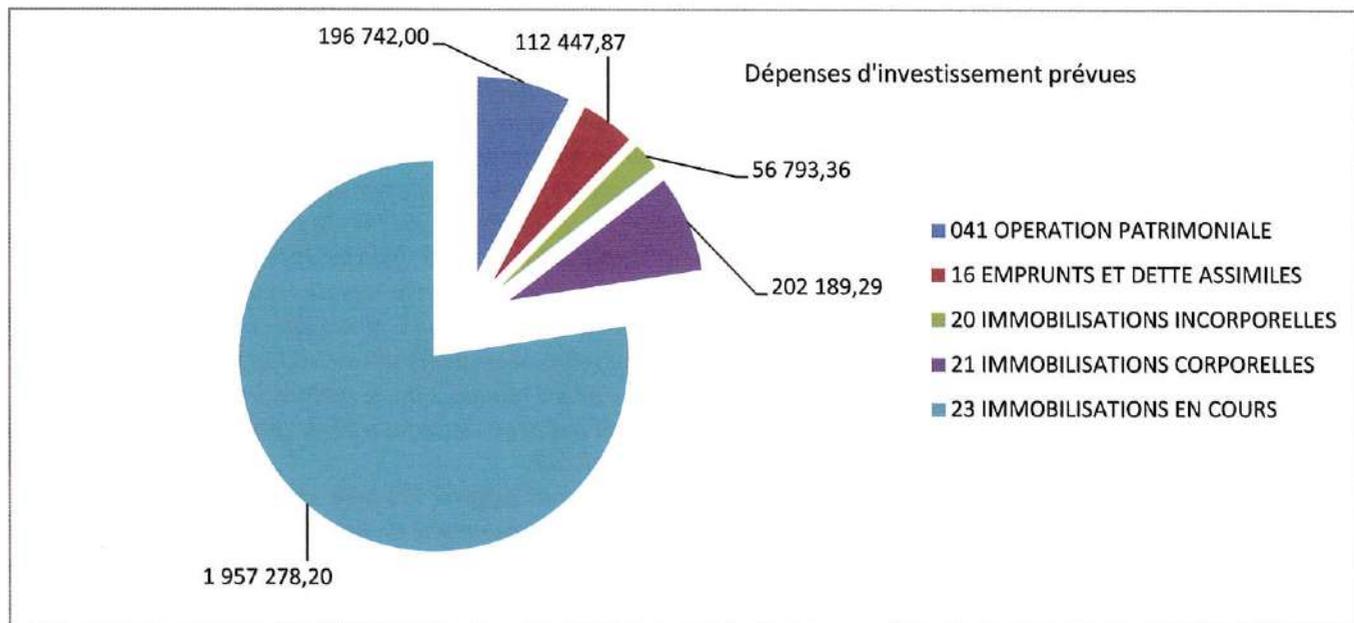
Au nom du conseil municipal, je formule à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux pour cette année nouvelle.

Philippe SIMON



FINANCES - BUDGET

INVESTISSEMENT

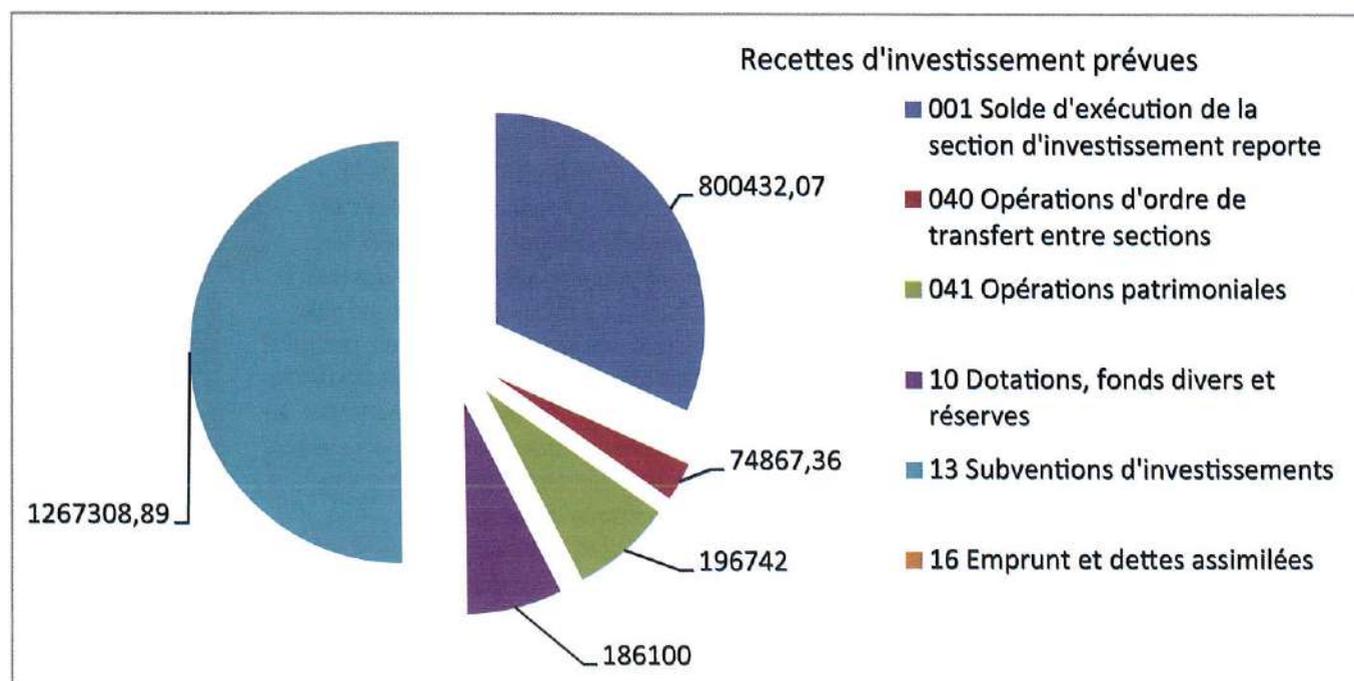


Dépenses d'investissement prévues

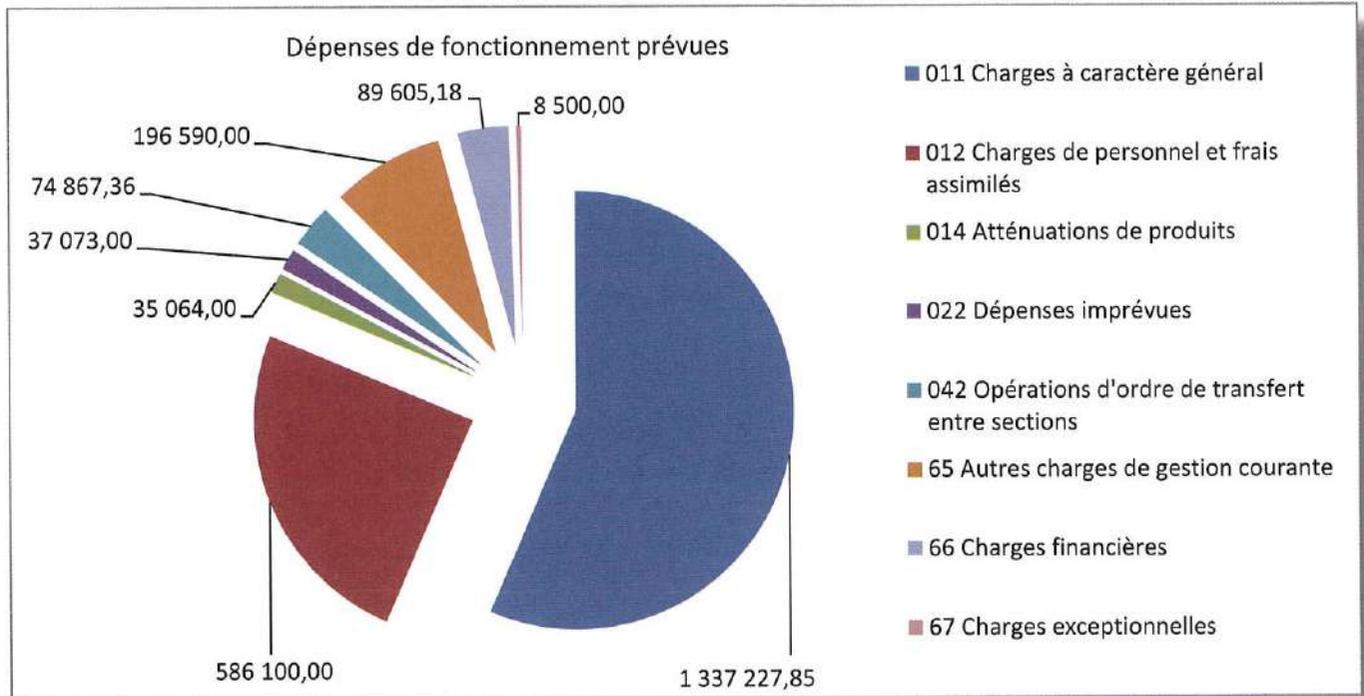
041 Opération patrimoniale.....	196 742,00
16 Emprunts et dette assimilés	112 447,87
20 Immobilisations incorporelles	56 793,36
21 Immobilisations corporelles	202 189,29
23 Immobilisations en cours	1 957 278,20
Total	2 525 450,72

Recettes d'investissement prévues

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....	800 432,07
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 867,36
041 Opérations patrimoniales.....	196 742,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	186 100,00
13 Subventions d'investissements.....	1 267 308,89
16 Emprunt et dettes assimilées.....	0,00
Total	2 525 450,32



FONCTIONNEMENT

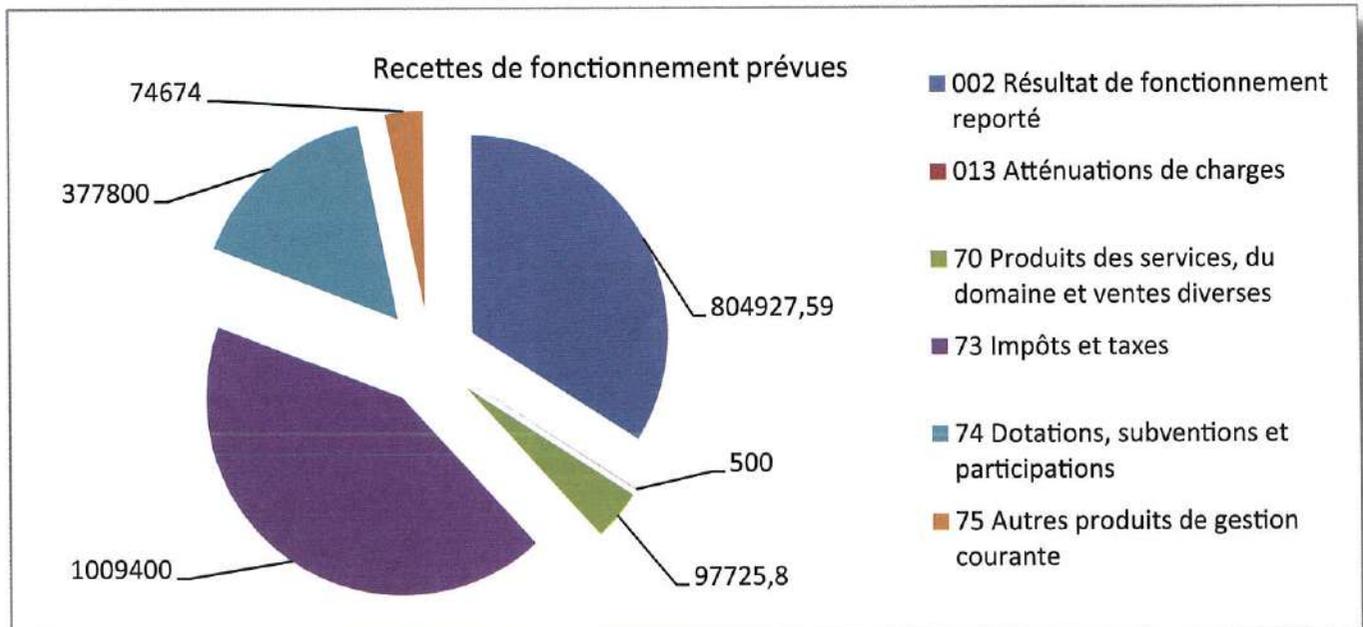


Dépenses de fonctionnement prévues

011 Charges à caractère général.....	1 337 227,85
012 Charges de personnel et frais assimilés	586 100,00
014 Atténuations de produits	35 064,00
022 Dépenses imprévues.....	37 073,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 867,36
65 Autres charges de gestion courante	196 590,00
66 Charges financières	89 605,18
67 Charges exceptionnelles	8 500,00
Total	2 365 027,39

Recettes de fonctionnement prévues

002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	804 927,59
013 Atténuations de charges	500,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses ...	97 725,80
73 Impôts et taxes.....	1 009 400,00
74 Dotations, subventions et participations	377 800,00
75 Autres produits de gestion courante	74 674,00
Total	2 365 027,39



RÉALISATIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2013



Rénovation extérieure de la Mairie



Réaménagement des trottoirs et bordures - rue Frichet



Création d'une zone cyclable



aménagement circulation rue de la vallée



Réaménagement rond point rue Neuve



Création zone cyclable rue Maurice Berteaux



Création zones de stationnement - rue Frichet



Création zones de stationnement - rue Frichet



Réfection de route - rue Neuve



Réfection voirie rue Neuve



Reprise voirie rue des Charnelles

URBANISME - TRAVAUX



Création aire de Jeux - rue de charnelles



Programme Maitrise des eaux de ruissellement - création d'une digue



création de zones anti-derapantes



Programme Maitrise des eaux de ruissellement



Programme Maitrise des eaux de ruissellement



Création zones de stationnement - rue de la croix boussay



Réfection château d'eau



Création abri-bus - rue de charnelles



Maison Médicale des Charnelles



Marquage du stationnement devant la pharmacie de la Maison Médicale

URBANISME - TRAVAUX



PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la délibération en date du 15/03/2011 prescrivant la révision du POS en PLU et au débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations du PADD en date du 18/12/2013,

Puis à la délibération en date du 23/04/2013 dressant le bilan de la concertation et à la délibération en date du 23/04/2013 arrêtant le projet de PLU,

Un arrêté municipal N° 85 a été pris en date du 07/08/2013 soumettant à enquête publique le projet de PLU. L'enquête publique a été menée du 09/09/2013 jusqu'au 10/10/2013.

Depuis 2010, nous menons une politique active en matière d'urbanisme. Après une première modification de notre POS valant PLU, la réalisation d'un travail de fond à travers un projet de ville, nous arrivons aujourd'hui à la fin de cette réflexion en matière d'urbanisme, d'environnement, d'aménagement, d'économie et de politique d'habitat.

Ce travail a été réalisé conjointement avec tous les élus, ce qui a permis de dégager plusieurs lignes directrices. Ce travail conjoint nous amène aujourd'hui à une réflexion aboutie.

Nous avons répondu aux différents services de l'état et avons mené durant la période d'enquête publique des modifications substantielles dans le cadre du SDRIF et de l'OIN, notamment en matière d'environnement et de politique de la ville.

Nous avons aujourd'hui un document d'urbanisme mis à jour et compatible avec ce que nous souhaitons. À savoir :

- La préservation de notre Agriculture
- La préservation de notre cadre de vie
- La préservation de notre environnement, notamment à travers notre PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- La préservation de notre légitimité territoriale à travers le classement de la partie Nord de Bouafle en limite avec les Mureaux en Zone Agricole.

Maintenant, une réflexion va pouvoir s'engager sur les futures zones 2 AUa en matière de politique d'habitat, de commerces et de services.

Cette réflexion a été voulue avec les habitants, dans le strict respect de l'intérêt général et des administrés avec lesquels, nous allons travailler de concert à travers des réunions publiques que je souhaite fructueuses et constructives.

Délibération a ainsi été prise le 3 décembre 2013 validant le PLU de la Commune.

Il est rappelé que les documents du PLU sont disponibles au Service Urbanisme de la Commune.

VIE QUOTIDIENNE

Si de grandes réalisations ont vu le jour en 2013, nécessitant l'accompagnement d'assistance à maîtrise d'œuvre et d'entreprises retenues dans le cadre de marchés publics, des travaux d'aménagement et d'entretien nécessitent toujours le concours des services techniques municipaux. À titre d'exemple :

- Réparation des marches du cimetière
- Meilleure visibilité rendue au niveau de la rue de la Vierge et de la rue de l'Église

- Modification des bordures trottoirs à l'angle de la rue de la Beauce et de la rue de Presles
- Pose de panneaux signalétiques pour les commerces – la maison médicale et les parkings
- Pose de panneaux d'affichage
- Couverture de l'ancienne bibliothèque (local du comité des fêtes)
- Entretien des espaces verts et de la voirie...

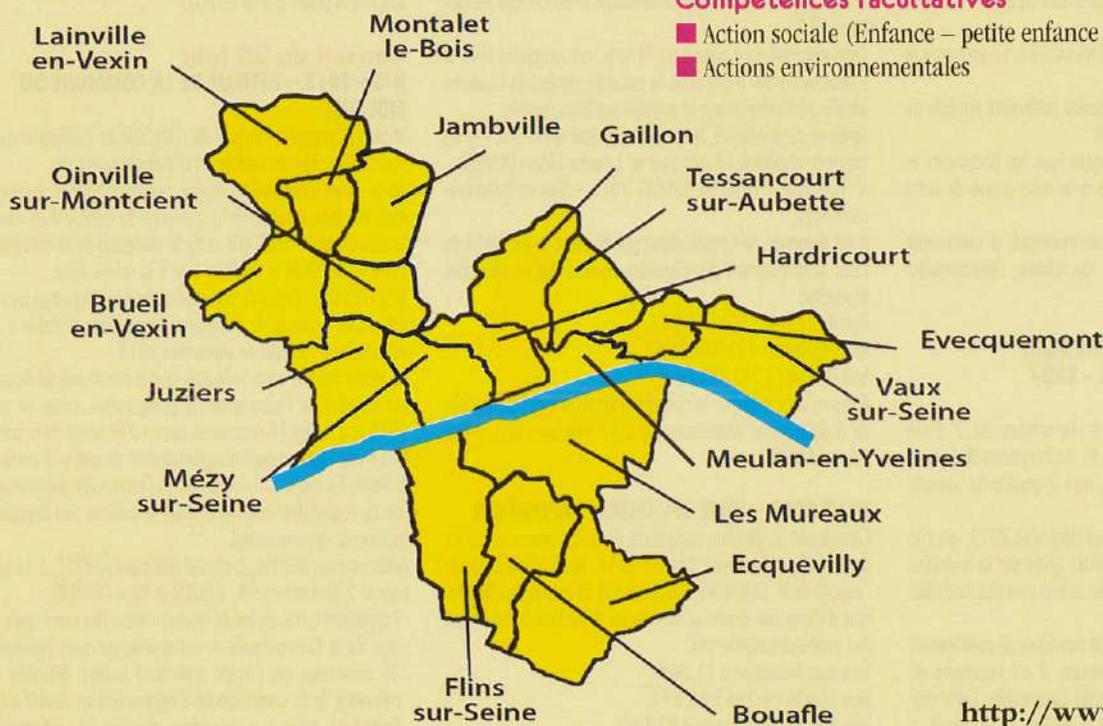
INTERCOMMUNALITÉ

Par arrêté préfectoral, la Commune de Bouafle a intégré la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin le 1^{er} janvier 2014.

Celle-ci accueille 52 conseillers communautaires en 2014!

La Communauté d'agglomération Seine & Vexin compte au 1^{er} janvier 2014 dix-sept communes: Bouafle, Brueil en Vexin, Ecquevilly, Evécquemont, Flins-sur-Seine, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Jambville, Juziers, Lainville-en-Vexin, Meulan-en-Yvelines, Montalet-le-Bois, Mézy-sur-Seine, Les Mureaux, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette, Vaux-sur-Seine, ce qui porte la population à près de 70 000 habitants.

Cartographie



Compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'Espace
- Équilibre social de l'Habitat
- Politique de la Ville

Compétences optionnelles

- Voirie d'intérêt communautaire
- Assainissement
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Équipements culturels et sportifs
- Action sociale (maintien à domicile)

Compétences facultatives

- Action sociale (Enfance – petite enfance – périscolaire)
- Actions environnementales

Adresse internet :

<http://www.seine-et-vexin.fr>

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014 LE GRAND CHANGEMENT !

Élection des conseillers municipaux

Pour les communes de 1 000 habitants et plus, la loi fixe le principe d'une double liste sur le bulletin de vote: les candidats aux sièges de conseillers communautaires figurent de manière distincte sur le même bulletin de vote que la liste des candidats au conseil municipal dont elle est issue. La parité homme/femme devra être respectée de façon alternative. Ainsi, c'est fini! Vous ne pourrez plus sur une liste rayer ou modifier celle-ci!

Élection des délégués communautaires

Pour la première fois, vous allez élire vos trois conseillers communautaires. L'élection de celle-ci ayant lieu concomitamment à l'élection des conseillers municipaux, lors du vote, l'électeur devra choisir le même jour une liste de candidats au siège de conseiller municipal et une liste de candidats au siège de conseiller communautaire.

Un bulletin – deux listes! Les deux listes doivent figurer de manière distincte sur le bulletin, afin que la double portée du bulletin soit connue de manière claire par l'électeur. L'électeur n'aura donc à insérer dans l'urne qu'un seul bulletin.

La liste des candidats au siège de conseiller communautaire doit comporter un nombre de trois sièges à pourvoir, augmenté d'un candidat supplémentaire si ce nombre est inférieur à cinq et de deux dans le cas inverse – art. L.273-9 I.1^o du code électoral.

Ne peuvent figurer sur la liste de candidats au siège de conseillers communautaires que des candidats inscrits sur la liste des candidats au siège de conseiller municipal – art. L.273-5 I du code électoral.

La commune de Bouafle comptant 2183 habitants, le futur conseil municipal sera composé de 19 membres. La commune possédant 3 sièges au sein de l'organe délibérant de l'intercommunalité, la liste intercommunale, devra faire figurer 3+1= 4 noms.

Nous reviendrons vers vous, au cours d'une édition spéciale « Elections municipales 2014 »!

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX DE L'ANNEE 2013

Conseil du 19 février

N° 01-2013 – REFORME TERRITORIALE

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale des Yvelines, et conformément aux délibérations de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 12 décembre 2012, le Préfet des Yvelines a pris un arrêté en date du 19 décembre 2012, portant sur la définition du périmètre de la Communauté d'agglomération Vexin-Centre-Seine-Aval étendu aux communes de Bouafle et Flins-sur-Seine.

Chaque conseil municipal et les conseils communautaires des Communautés de Communes Vexin-Seine et Seine-Mauldre disposent à compter de la notification de cet arrêté d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre du nouvel EPCI. À défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 17 voix pour et 1 abstention (Mme OLIVIER)

- émet un avis défavorable sur l'arrêté préfectoral en date du 19/09/2012 n°2012354-028

donne mandat au Maire pour signer tous les documents et prendre tous contacts nécessaires à la mise œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un défavorable au projet du schéma départemental 2012-2018 des gens du voyage.

N°05-2013 CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES PROLONGÉES – EAU / ASSAINISSEMENT

La commune est passée depuis le 1er octobre 2012 d'une Délégation de Service Public (D.S.P.) en Prestation de Service (P.S.) avec la Lyonnaise des Eaux, pour la gestion du nouveau Contrat Eau.

Considérant la délibération prise en décembre 2012, pour la mise en place d'une régie de recettes gérée par la Lyonnaise mais qui n'a remporté l'adhésion de celle-ci pour des modalités pratiques jugées trop lourdes,

Et afin de procéder à la reprise de la procédure de prélèvement et de mensualisation par la commune, il est nécessaire de mettre en place une régie de recettes communale. Cette gestion sera assurée selon les mêmes modalités en vigueur à ce jour (paiement par chèque, TIP, mensualisation, prélèvement carte bancaire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 17 voix pour et 1 contre (Mme OLIVIER)

- Décide de créer une régie de recettes prolongées eau/assainissement

* Régie de recettes prolongée : c'est une Régie qui permet une relance de paiement par le régisseur (en cas d'impayés).

N°06-2013 – DEMANDE DE DEROGATION POUR LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES (semaine des 4.5j)

Considérant le libre choix laissé aux collectivités locales de mettre en œuvre cette réforme à la rentrée scolaire de septembre 2014

Considérant la nécessité de prendre le temps de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires la mieux adaptée à la ville de Bouafle,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 17 voix pour et une abstention (Mme OLIVIER)

- Sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires

Charge M. le Maire d'informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

N°12-2013 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 - COMMUNE M14

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le BP 2013 de la commune qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

Fonctionnement : 2 365 027,59 €

Investissement : 2 328 708,72 €

soit un total de : 4 693 736,11 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le Budget Primitif 2013 de la commune, à 17 voix pour et 1 contre (Mme OLIVIER).

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la reprise du résultat de l'exercice 2012 du budget du Service de l'Eau Potable, dans le cadre du vote du budget primitif 2013 et avant adoption du compte administratif et du compte de gestion 2012.

Cette disposition est prévue par l'instruction comptable M49 et s'effectue à partir d'une fiche de calcul de résultat de l'exercice établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE l'affectation du résultat à 17 voix pour et 1 contre (Mme OLIVIER).

N°16-2013 – VOTE DU BUDGET 2013 – Eau et Assainissement M49

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le BP 2013 de l'Eau Assainissement qui s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

Fonctionnement : 521 013,21 €

Investissement : 591 077,85 €

Soit un total : 1 112 091,06 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le VOTE du Budget Eau et Assainissement à 17 voix pour et 1 contre (Mme OLIVIER).

N°17-2013 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Considérant la situation budgétaire de la commune et au vu du vote du budget pour l'année 2013, après avoir entendu l'exposé de M. LAAMENS, il a été décidé de ne pas modifier les taux d'imposition directe et donc de les reconduire à l'identique de l'année précédente soit :

Taux taxe habitation à 11.34 %

Taux taxe foncier bâti à 13.29 %

Taux taxe foncier non bâti à 82.18 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE le maintien des taux à l'identique de l'année précédente, à 17 voix pour et 1 abstention (Mme OLIVIER).

N°18-2013 – VOTE PROJET DE VIDEO PROTECTION

La commune de Bouafle a mené une action de concertation depuis 2012 afin de se doter d'un dispositif de vidéo protection, outil devenu indispensable dans la démarche de sécurité et de prévention voulue par la municipalité.

Ainsi, les caméras, au nombre de 9, vont être installées à divers endroits cibles du territoire communal. Le choix des emplacements tenant compte de la présence de commerces, de bâtiments publics ou de parkings, ainsi que des entrées dans le village, c'est-à-dire des lieux de vie les plus empruntés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de la Vidéo protection, à 17 voix pour et 1 abstention (Mme OLIVIER).

Conseil du 23 avril

N°24-2013 – Vote du bilan de la concertation du P.L.U.

Suite à la Délibération du 15/03/2011 notifiant la volonté de la Commune de Bouafle de modifier son document d'urbanisme, la commune a souhaité proposer une vision d'ensemble

et cohérente avec les acteurs de la commune, mais également les Associations, les services de l'Etat, les habitants, les agriculteurs et les élus.

Pendant 2 ans il a été réalisé 2 réunions publiques comme prévu dans la délibération du 15/03/2011, il a été tenu un registre des observations en Mairie avec 4 observations, il a été relevé des affichages sur les panneaux municipaux, il a été tenu des informations sur le site internet de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE le bilan de la concertation du P.L.U.

N°25-2013 – Vote de l'arrêt de projet du P.L.U.

M. le Maire précise que le vote de l'arrêt définitif du PLU sera voté en décembre 2013 au plus tard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le projet d'arrêt du PLU.

Conseil du 25 juin

N°26-2013 – RETRAIT DE LA COMMUNE DU SIDECOM

M.SIMON rappelle l'origine du SIDECOM et l'adhésion de la commune autour du cablage et d'Yvelines première.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE, à l'unanimité des voix, le retrait de la commune du SIDECOM en vue de la dissolution du SIDECOM et de la résiliation de la convention entre le SIDECOM et Yvelines 1ère à la même date.

N°27-2013 – Règles de représentation des communes au sein de la Communauté de communes Vexin-Seine étendue à 17 communes à compter de septembre 2013

Le Maire expose à ses collègues que la commune de Bouafle est membre de l'association de préfiguration, créée en avril 2010, qui fédère 17 communes autour d'un projet de construction d'une Communauté d'agglomération de part et d'autre de la Seine. Ce projet a été validé par la Commission départementale de coopération intercommunale et acté par son inscription au schéma départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE, à 16 voix pour et 2 abstentions (M. JAOUEN et Mme OLIVIER) :

- l'approbation des règles de représentation des communes au sein de la Communauté de communes qui sera étendue à 17 communes par l'arrêté préfectoral portant définition du périmètre de la Communauté d'agglomération Vexin-Centre-Seine-Aval, telles que présentées ci-dessus et conformes à l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

- l'approbation de la composition du Conseil de communauté de la Communauté de communes Vexin-Seine telle que présentée ci-dessus

- le mandat donné au Maire ou son représentant pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE, à 17 voix pour et 1 abstention (Mme OLIVIER) la Décision Modificative.

Conseil du 2 septembre

N°34-2013 – CONTRAT EAU – UTILISATION BORNE MONÉTIQUE MONECA

Vu la délibération n°05-2013 portant création d'une régie de recettes prolongées, dans le cadre du nouveau contrat eau, Considérant qu'il y a lieu d'étendre la régie de recettes à l'utilisation de la borne monétique MONECA,

Considérant que l'accès à la borne monétique MONECA fait appel à la délivrance de cartes pré-payées, pour prélèvement d'eau à ladite borne, à retirer en mairie, contre paiement, selon le montant de la carte pré payée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE le Régisseur communal à délivrer ces cartes monétiques et AUTORISE M. le Maire à engager toutes les procédures concourant à sa

mise en œuvre à 16 voix pour et 1 abstention (Mme OLIVIER).

N°37-2013 – ACQUISITION PARCELLE – ABRI BUS

Dans le cadre de la vente de la propriété référencé C 1845, l'Abri bus rue Maurice Berteaux a été construit en partie sur le Domaine privé et public.

Il doit être sorti obligatoirement de la vente privée sous peine de contentieux avec le futur propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE M. le Maire à signer tous actes concourant au bornage et à l'acquisition devant Notaire, à la majorité des voix.

Conseil extraordinaire du 5 novembre

N°38-2013 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION: DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

M. SIMON rappelle le processus de création de la future Communauté d'Agglomération Seine&Vexin. Il précise que ce processus nécessite plusieurs étapes de réalisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix, a procédé à la désignation de:

- M. SIMON, Maire
- M. L'HUILLIER, Conseiller Municipal
- M. LALLART, Conseiller Municipal

Conseil extraordinaire du 26 novembre

N°40-2013 – APPROBATION de la TRANSFORMATION de la CCVS (Communauté de Communes Vexin Seine) en CASV (Communauté d'Agglomération Seine&Vexin) et projets de statuts:

M. SIMON rappelle la nomination des 3 délégués communautaires au sein de la commune ainsi que celle du Président M. CAFFIN, dans la continuité de Vexin Seine.

Ce qui est proposé de voter a été présenté au cours du dernier conseil communautaire, afin que le Préfet puisse prendre les arrêtés en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des présents, dont 2 abstentions (M. DUBOST et Mme KOLACZINSKI) et 1 contre (M. ZACH):

- approuve la demande de transformation de la Communauté de communes Vexin-Seine en Communauté d'agglomération, intitulée « Seine & Vexin ; communauté d'agglomération » au plus tard le 31 décembre 2013
- approuve le projet des nouveaux statuts tels qu'annexés à la présente délibération
- donne mandat au Maire ou son représentant pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

N°43-2013 – DISSOLUTION du SYNDICAT SIVOM:

Vu le projet de modification de statut de la communauté de communes Vexin Seine prévoyant notamment la prise de compétence « étude, aménagement, entretien et gestion des accès et des aires de sport des collèges publics » et considérant que le SIVOM Ecqueville-Bouaffle-Flins sur Seine-Chapet perd sa raison d'être du fait de cette prise de compétence,

Le Conseil Municipal de Bouaffle, à la majorité des présents dont une abstention (M. ZACH):

- DEMANDE la dissolution du SIVOM Ecqueville-Bouaffle-Flins sur Seine-Chapet à compter du 31 décembre 2013,
- PROPOSE que la répartition des biens meubles et immeubles se fasse au bénéfice de la Commune d'implantation de l'immeuble ou de celle qui en a l'usage principal,
- PROPOSE que la trésorerie excédentaire du syndicat au 31 décembre 2013 soit rétrocédée aux Communes au prorata du

nombre d'habitants,

Conseil du 3 décembre

N°49-2013 – REPRISE DU SERVICE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE: RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'USAGER ET CRÉATION DE RÉGIE DE RECETTE

Par arrêté préfectoral, les communes de Flins et Bouaffle ont été retirées de la CCSM le 1er novembre 2013 et rattachées à la CCVS. Si les compétences transférées à la CCSM se sont vues retrasmises à la CCVS, celle du Portage « Repas à domicile » revient à la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des présents:

APPROUVE la poursuite du service de portage de repas à domicile et du règlement de fonctionnement sur la commune ainsi que le prix du repas porté au domicile (repas du midi, repas midi et soir), au prix moyen de 8,01 € pour un prix de 5,35 € facturé aux bénéficiaires, ainsi que les modalités d'inscription, de réservation des repas portés au domicile, de facturation et d'encaissement, le CCAS assurant la gestion de cette compétence, ainsi que la création d'une régie de recettes.

AUTORISE le Maire à signer tout document en relation avec la présente délibération et notamment la procédure de renouvellement de contrat, dès lors qu'il arrivera à échéance, soit avant le 8 juillet 2014.

N°50-2013 – NOMINATION D'UN RÉGISSEUR AUPRÈS DES RÉGIES D'ENCAISSE DES AMENDES FORFAITAIRES

Considérant le transfert de la charge affectée à la commune de Bouaffle effective au 1er janvier 2014, l'agent de police prenant toutefois ses fonctions au 1er novembre 2013 sur la commune de Bouaffle,

Ce transfert de charge fera également l'objet d'une compensation par la C.L.E.C.T. de l'Agglomération de Communes Seine&Vexin.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des présents, AUTORISE le Maire à entamer toutes les démarches auprès de la Sous Préfecture, aux fins de prise de l'arrêté nommant Monsieur Bernard BUFFIERE Régisseur titulaire au sein de la commune, aux fins d'encaissement des amendes forfaitaires de la police de la circulation.

N°52-2013 – Versement anticipé de subvention avant vote du budget primitif 2014

Il est rappelé que chaque année la ville apporte son concours à la vie associative par l'attribution de subventions. Sachant que le budget 2014 peut être proposé au vote du conseil municipal jusqu'au délai légal d'approbation au vote du budget 2014, il vous est proposé d'attribuer une partie (1/3) du montant global des subventions 2014 prioritairement aux associations qui auront des contraintes budgétaires.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des présents, AUTORISE le versement anticipé d'un tiers des subventions allouées prioritairement aux associations nécessiteuses, sur le montant global des subventions qui seront votées au budget 2014.

N°53-2013 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2014 COMMUNE

M. le Maire informe le Conseil municipal que réglementairement, à compter du 1er janvier 2014, et ce jusqu'au vote du Budget Primitif de 2014, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation express du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal 2014 de

la commune, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement prévues en 2013.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des présents, AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement jusqu'au délai légal fixé pour le vote du Budget 2014, à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) des dépenses d'investissement prévues en 2013 au titre du budget principal de la commune.

N°54-2013 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014 EAU ET ASSAINISSEMENT

Comme la délibération N°53-2013, pour le budget Eau et Assainissement,

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des présents, AUTORISE l'ouverture de crédits d'investissement jusqu'au délai légal fixé pour le vote du Budget 2014, à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) des dépenses d'investissement prévues en 2013 au titre du budget Eau et Assainissement.

N°56-2013 – VALIDATION DU PLU

Il est demandé de bien vouloir approuver par délibération dès à présent le nouveau document d'Urbanisme de la Commune. Il est rappelé que les documents d'Urbanisme sont disponibles au Service Urbanisme de la Commune.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des présents, dont 1 abstention (M. GUIDAL), APPROUVE le nouveau document d'urbanisme de la commune (P.L.U.).

N°60-2013 – OPÉRATEUR FREE –SIGNATURE de la CONVENTION d'IMPLANTATION

Il est demandé au conseil d'approuver l'implantation d'un pylône de télécommunication concernant la réception et émission de l'opérateur Free.

La commune fonctionne actuellement avec d'autres opérateurs implantés sur le site du stade Moncharmont (SFR / Bouygues). Afin d'optimiser la réception et l'émission des télécommunications sur le site de Bouaffle, le site des Services Techniques a été retenu, cela permettra aux particuliers et entreprises ayant un abonnement chez cet opérateur de pouvoir émettre et de réceptionner des communications de meilleure qualité.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des présents, dont 1 contre (M. L'HUILLIER) et 3 abstentions (Mme GEHANNE, M. JAOUEN et M. GAUTIER), AUTORISE le Maire à clore cette négociation en vue d'implantation de l'opérateur courant 2014 et de signer la convention d'implantation de l'opérateur FREE sur le territoire.

N°62-2013 – ACQUISITION PARCELLE – DI

Vu la délibération n°25-2012 sur le vote de l'arrêt de projet du PLU,

Dans le cadre de la politique d'acquisition foncière de la Commune de Bouaffle, il est proposé ce jour, l'acquisition d'une parcelle située en limite EST de la Commune de Bouaffle en limite avec la Commune de Flins Sur Seine. Cette parcelle mesure 5a 35 ca soit 535 m², la valeur d'acquisition est portée à 700 euros. L'intérêt pour la commune d'acquiescer cette parcelle est de réaliser un investissement à moyen et long terme pouvant permettre l'implantation d'une structure ou autres éléments concourants à l'intérêt général et ce dans le cadre de l'Espace Réservé N°5 en proximité.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des présents, dont 2 contre (M. GAUTIER et Mme VEILLARD) et 4 abstentions (Mme HERSERANT, M. DUBOST, Mme CHEVALIER et Mme KOLACZINSKI), AUTORISE le Maire à faire l'acquisition de cette parcelle et à signer tous les documents pour les démarches nécessaires à cette acquisition.

Mairie

01 30 95 51 18

Fax : 01 30 95 84 74

Site internet : www.bouafle.fr

Adresse mail : mairiedebouafle@free.fr

Horaire d'ouverture au public :

Lundi après-midi : 14 h 00 – 17 h 30

Mardi : 14 h 00 – 18 h 45

Mercredi : 9 h 15 – 12 h 00 14 h 00 – 17 h 30

Jeudi : 8 h 15 – 12 h 00

Vendredi : 9 h 15 – 12 h 00

Samedi : 9 h 15 – 12 h 00

Site internet de la commune :

Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.bouafle.fr

Horaires de la poste

du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

samedi de 9 heures à 12 heures

Accueil téléphonique 3631

Police Communale

Place Erambert

78410 BOUAFLE

06 75 35 99 89 – mail : policemunicipale@bouafle.fr

Horaires : Lundi au vendredi 8 h 15/12 h 00 et 13 h 15/17 h 00

En dehors de ces horaires composer le 17 ou le 01 34 75 50 04 (gendarmérie nationale)

Opposition carte bancaire

0 892 70 57 05

Opposition chéquier

0 892 68 32 08

Gendarmerie

21, rue du Bel Air – ECQUEVILLY

01 34 75 50 04

Écoles

■ École élémentaire – Directrice Madame MEYNIEL

01 30 95 51 92

■ École maternelle – Directrice Madame JENSEN

01 30 95 48 14

Nous rappelons que l'accès aux Bains Seine Mauldre est toujours au tarif intra-muros et le restera par conventionnement avec la CCSSM ainsi que l'accès à la déchetterie.

Gare SNCF

Les Mureaux renseignements voyageurs : 08 36 35 35 35

Veolia Transport

La Chamoiserie – ECQUEVILLY – 01 30 90 43 00

Permanence de l'écrivain public

Tous les vendredis en Mairie de 9 h 15 à 11 h 30

Permanence du conseiller juridique

Les 1^{er} jeudis de chaque mois de 9 h 15 à 11 h 30

Assistante sociale

Espace Territorial 3 Quai Albert 1^{er} – MEULAN

Téléphone : 01 34 92 87 20

STRUCTURES D'ACCUEIL INTERCOMMUNALES

Centre de loisirs intercommunal

Centre « Le tilleul » rue de la Croix Boussay – 01 30 90 11 39

Accueil périscolaire : lundi – mardi – jeudi – vendredi

Le matin de 7 heures à 8 heures 30 – l'après-midi de 16 heures 30 à 19 heures

Accueil Centre de Loisirs :

Mercredis et vacances scolaires de 7 heures à 19 heures

Pour que les enfants soient admis au centre, les familles doivent impérativement avoir fourni un dossier complet.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

Seine&Vexin Communauté d'Agglomération

Service Enfance

30, boulevard Thiers 78250 MEULAN-en-Yvelines

01 30 99 06 07

mail : contact@vexin-seine.fr

ou la Mairie de Bouafle

01 30 95 51 18

Micro crèche

Renseignements – accueil et inscriptions :

Seine&Vexin Communauté d'Agglomération

Bibliothèque

40, rue Maurice Berteaux

01 30 95 22 26

Horaires : le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 16 h 30 à 18 heures, le vendredi de 16 heures à 18 heures, le samedi de 10 heures à 12 heures.

POMPIERS : 18

SAMU : 15

**CENTRE ANTI POISON :
01 40 05 48 48**

Les représentants du corps médical et paramédical

- Monsieur MERCIER Jean-Pierre, médecin
Maison Médicale des Charnelles BOUAFLE – 01 30 95 83 22
- Madame VITTE, médecin
Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE - 01 30 98 21 06
- Madame BUE/HERSERANT Thérèse - kinésithérapeute
13, rue Laguillermie - BOUAFLE – 01 30 90 09 71
- Monsieur et Madame EBLE, kinésithérapeutes
124, rue de Presles - BOUAFLE – 01 30 95 77 48
- Madame DIDIER-FOLIGUET Virginie – infirmière
Maison Médicale des Charnelles - BOUAFLE – 01 30 95 55 75
- Madame CHEVALIER - Pharmacie
Maison Médicale des Charnelles - BOUAFLE – 01 30 95 56 10
- Monsieur Julien DUPUIS – Ostéopathe
Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 06 85 53 67 34
- Madame TILLARD – Orthophoniste
Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE
06 63 14 54 98 ou 01 30 99 36 40
- Madame MUTEL – Psychologue
Maison Médicale des Charnelles – BOUAFLE – 06 80 58 70 48

Les commerces de proximité :

- SALON DE COIFFURE
17 rue Maurice Berteaux – 01 30 95 28 95
- CAFÉ ÉPICERIE
1 rue Maurice Berteaux
nouveaux propriétaires – 01 30 95 51 47
- BOULANGERIE
20 rue de l'Église – 01 30 95 51 07
- PIZZ'O BOIS
rue Maurice BERTEAUX – 09 83 63 68 62
- CRÊPERIE « LA VALLÉE »
9 route des Mureaux – 01 30 95 70 56
- TRAITEUR « PIER'O TRAITEUR »
9, rue Saint Martin – 01 30 95 51 02
- FAST HÔTEL
Route de Flins – 01 30 90 32 32
- ALPHA HÔTEL
4, rue de l'Érable – 01 30 90 19 19
- LE MARCHÉ
place de la mairie le vendredi matin

CARNET

Naissances

FORTIN Évan	02/01/2013
LEROY LEGRAND Maëline	08/01/2013
KISSOUNA JOUCLA Elena	14/01/2013
DAUNIS Emma	26/01/2013
HELLIO Briac	11/03/2013
PETROGALLI Angelo	03/04/2013
SYLVAIN ECOBICHON Maxime	18/04/2013
BAHAJ Kenzo	23/05/2013
TEIXEIRA Ruben	03/06/2013
MAUGOUST Nelio	18/06/2013
HACQUES Tienzo	28/06/2013
EL HANNACH Mélina	09/07/2013
PAUMMIER Eléna	13/08/2013
QUEIROS BARBOSA Alycia	15/08/2013
DUMON Albane	24/08/2013
ESPOSITO Eléna	25/08/2013
TROUILLER Cataleya	28/08/2013
BERAULT Eléa	03/09/2013
CAUQUIL Maxime	05/09/2013
FORGET Antoine	10/09/2013
GONÇALVES Abel	18/09/2013
COTTEN Milo	03/10/2013
PARMENTIER Eiliane	05/10/2013
ZINET Ibtissem	12/10/2013
MORJANI Assiya	21/11/2013

Mariages

BONTEMPS Patrick – VILLIERS Francine	16/02/2013
MOLINO Frédéric – KOCH Vahina	11/05/2013
SERRA Y DIAMANT David – BORDIER Amandine	29/06/2013
MARIE David – MARTIN Sylvie	06/07/2013
RAMSEYER Aurélien – SUREAU Claire	03/08/2013
ROUQUIER Jean – MARTIN Nadine	31/08/2013
MOINET Michel – DUMONTEL Nathalie	07/09/2013

Décès

BÉNÉTEAU Camille	09/01/2013
COHEN Christiane Marie épouse DRONNE	17/01/2013
GILLE Claude René	22/02/2013
HÉLENE Marcel Hervé Octave	18/03/2013
MOUTIER Marcelle Gabrielle Renée épouse QUERSIN	05/04/2013
CHATEIGNER Simone Fernande Fanny épouse SIMOND	15/04/2013
SCOUARNEC Jean-Marie Michel	02/08/2013
DENIS Marcel Alfred Georges	03/08/2013
PIRIOU Simone Jeanne épouse GICQUEL	06/08/2013
FOSSET Odette Marcelle épouse BALLEUX	27/09/2013
ROUX Aline Marie Mauricette épouse GUERCHAIS	19/10/2013
MARTINCOURT Raoul Pierre	30/07/2013
VILA CHA CALHEIROS Maria épouse ALVES DE MATOS	15/09/2013
THURET Bernadette Monique épouse REVELLIN	31/10/2013

ENFANCE - SCOLAIRE

ÉCOLE MATERNELLE DU CÈDRE

Équipe enseignante

Directrice : Mme Jensen

Petite section : Mme Lehmann-Martin

Atsem : Mlle Garnier

Moyenne section : Mme Jensen

Atsem : Mme Chevalier

Grande section : Mme Dessales

Atsem : Mme Serrano



Parents d'élèves élus

Titulaires : Mmes Marie, Nancey, Schneider.

Remplaçants : Mmes Noiret, Teixeira, Welker.

83 élèves fréquentent notre école, cette année.

L'école maternelle du cèdre a ouvert ses portes aux parents, le samedi 22 juin 2013.

Pour l'occasion, les petits élèves ont présenté le travail de toute une année. Dessins, peintures, photos ont pu être admirés par tous.

Cette matinée porte ouverte a été aussi l'occasion pour les nouveaux parents de prendre

contact avec l'équipe enseignante et de se familiariser avec ce nouveau lieu qu'est l'école.

De très nombreux parents ont répondu à l'appel pour le plus grand plaisir des enfants et de l'équipe enseignante.

Rendez-vous est pris pour l'an prochain !

En fin d'année, nous nous sommes rendus à la ferme pédagogique de Saint-Quentin en Yvelines. Malgré un temps maussade, les élèves ont pu traire les chèvres, prendre soin des animaux de la basse-cour et fabriquer du pain.

Nous remercions l'association « les amis des écoles » et la mairie qui nous permettent de financer ces sorties pour le plus grand plaisir de tous.

D'autres activités ponctuent notre quotidien, chorale, parcours aménagés, jeux mathématiques, bibliothèque, sans oublier les domaines fondamentaux que sont la découverte de l'écrit, le langage, la découverte du monde, les arts visuels et le devenir élève.



RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le passage de la semaine de classe de 4 à 4,5 jours, qui a été repoussé à la rentrée scolaire 2014, va entraîner de profonds changements dans les emplois du temps des enfants, des enseignants et du personnel des écoles, mais aussi des parents. Cette réforme va également nécessiter le recrutement d'animateurs pour les temps périscolaires. L'ensemble des intéressés participent à la réflexion sur la réforme des rythmes scolaires et à l'issue d'une réunion de concertation avec des représentants du monde enseignants, de parents d'élèves et d'élus, le choix retenu a été transmis à l'inspection académique.

Au regard de la charge « petite enfance » transférée à la future communauté d'agglomération Seine&Vexin, l'organisation des

activités périscolaires ainsi que la gestion des emplois du temps et les lieux à affecter font actuellement l'objet d'une réflexion.

La mesure des frais qu'impliquent une telle réforme et son financement est une préoccupation importante pour le budget de la commune.

LYCÉE !

À la demande de la commune, les services de l'Éducation Nationale des Yvelines ont procédé au rattachement de celle-ci à la seule zone de desserte du lycée Vincent Van Gogh. En effet, les élèves résidant dans la commune étaient rattachés à une double zone de desserte des lycées Vincent Van Gogh d'Aubergenville et Jacques Vaucanson aux Mureaux. Pour des raisons de proximité et de poursuites d'études, il a été privilégié la zone de desserte d'Aubergenville.

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE...

Cette année, 134 élèves fréquentent l'école élémentaire Joliot-Curie du CP au CM2.

La répartition des classes s'effectue comme suit :

CP : Madame RANC 20 élèves

CE1 : Madame LE TOULLEC 29 élèves

CE2 : Madame MEYNIEL 23 élèves

CM1 : Madame CARGNELLO 24 élèves

CM1/CM2 : Mesdames GUTIERREZ et JACQUET 16 élèves

CM2 : Madame CHAVIGNY 23 élèves

Diverses activités en relation avec les programmes sont prévues au cours de l'année : sorties éducatives, présentation de peintres, conférences...

Des moments forts sont venus ponctuer la vie de l'école élémentaire l'année scolaire passée.

Les élèves de CP et CE1 sont allés à Paris au palais de la Découverte et ont fait une croisière pédagogique sur la Seine. Les élèves de CE1 et CE2 sont allés au musée des Antiquités nationales à Saint-Germain en Laye et découvrir la France en Miniature à Elancourt.

Les élèves de CM1 et CM2 sont partis quatre jours en voyage à Londres en avril. Ce séjour en auberge de jeunesse a permis à 50

élèves de découvrir la capitale de l'Angleterre et une première approche de la civilisation britannique. Tous sont revenus enchantés de leur séjour en souhaitant y retourner...

À la fin de ce premier trimestre, le passage du Père Noël a été particulièrement apprécié des enfants, il avait transporté avec l'aide de ses lutins de nombreuses friandises. Les élèves ont pu également voir un spectacle joué par une troupe de comédiens : les contes pour les CP, CE1 et CE2 et Candide pour les CM1 et CM2.

Les élèves et les enseignantes remercient la municipalité, les parents, et l'association des Amis des Écoles qui, par leur investissement, permettent de travailler autrement et de donner à tous un enrichissement personnel et de merveilleux souvenirs collectifs.

Les élections des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2013. Voici les représentants élus au conseil d'école.

Présidente : Madame Sonia LACHTER

Titulaires : Madame Houda EL MZOUTI, Madame Sabina TRANCHANT, Madame Virginie MATIS, Madame Nassera MOUMENE, Madame Laurence AUBRY

Suppléants : Madame Laure HERSERANT, Monsieur Eric CORROYER, Madame Isabelle MICHEL, Madame Nathalie WELKER, Madame Marie-Ange PALOMARES, Madame Laëtitia LANGLOIS

La directrice de l'école élémentaire : D. MEYNIEL

Londres avril 2013 Nos coups de cœur !

C'était génial ! J'ai préféré la croisière sur la Tamise. Lison

J'ai adoré la tour de Londres ! Pierre

J'ai tout aimé surtout le London Eye ! Rodrigo

J'ai adoré Londres, j'ai préféré Big Ben. Matéo

Londres est une ville très jolie, ses bâtiments sont magnifiques. Shirley

C'était super à Londres avec mes amis et les maîtresses ! Fiona

Londres : une ville avec beaucoup de monuments surprenants. Camille

Londres, une des plus belles villes au monde ! Sarah

Un très gros coup de cœur pour Londres ! Kerwan

Londres ! J'ai préféré le Tower Bridge ! Xavier

Londres, une ville fantastique ! Lou

Tout était génial surtout l'auberge de jeunesse. Titouan

C'était génial ! Ce voyage restera gravé en moi ! Sofia



La classe de CM1 devant Buckingham Palace.



La classe de CM2 sur le Tower Bridge.

ASSOCIATIONS

FNACA - Comité de Bouafle

Contact et renseignement :

Monsieur Marc CHAUVIN
21, rue Laguillermie – 78410 BOUAFLE
Téléphone : 01 30 95 51 24
Adresse mail : Marcléon-Chauvin@orange.fr

UNC - Union Nationale des Anciens Combattants

Contact et renseignement :

Monsieur Gilbert TRANCHANT
60, Rue du Pré-Seigneur – 78410 BOUAFLE
Téléphone : 01 30 95 57 41

École de Musique

L'École de Musique de Bouafle dispense les cours de d'instrument de piano, guitare classique, guitare électrique, batterie percussion, saxophone, clarinette et également les cours de chorale et de formation musicale. Notre audition annuelle aura lieu le dimanche 7 avril 2013.

Contact et renseignement :

Monsieur Claude HENNEBELLE
Téléphone : 01 30 90 21 31
Adresse mail : claude.hennebelle@dbmail.com

L'Espérance de Bouafle

Contact et renseignement :

Madame Milène CALVET
Téléphone : 06 77 62 92 67
Adresse mail : milene_marmey@hotmail.fr

Association Rurale de Bouafle pour le Respect de l'Environnement (A.R.B.R.E.)

Nos actions sont entreprises sur le domaine privé mais au bénéfice de notre paysage commun, qu'il s'agisse des entrées de la commune ou des opérations de nettoyage. Ce n'est pas notre rôle d'entretenir les espaces publics de la commune, comme ce n'est pas le rôle des équipes municipales d'entretenir les espaces privés mais, grâce à l'addition de nos actions nous avons une commune dont la qualité résidentielle est reconnue.

Contact et renseignement :

48, rue Maurice Berteaux – 78410 BOUAFLE
Le Président est joignable au 06 09 91 36 86
Sur internet : www.arbre-bouafle.fr
Adresse mail : larbrebouafle@orange.fr

Association Les Amis des Écoles de Bouafle

Contact et renseignement :

Mme Claire ALVES, Présidente
Téléphone : 06 82 03 45 23
Adresse mail : calves2312@gmail.com

Échecs et Bouafle

Que vous soyez amateur, confirmé ou à initier, nous vous accueillerons à ÉCHECS et BOUAFLE avec plaisir autour d'un échiquier dans une ambiance conviviale pour de nouvelles aventures riches en événements.

Contact et renseignement :

Monsieur Jean-Louis HAMEAU
Téléphone : 01 30 91 09 35
Adresse mail : poumat@free.fr

Les Amis du 3^e Age

Contact et renseignement :

Madame Françoise HERSERANT
Téléphone : 01 30 95 51 66

Association Loisirs et Culture

Contact et renseignement :

Monsieur Gérard VEILLARD, Président
Téléphone : 01 30 90 37 02

DE Fil en Aiguille à Bouafle

Nous pratiquons toutes sortes de travaux d'aiguille : patchwork et quilting, broderie traditionnelle, point compté, tricot et travaux manuels : cartonnage...

Contact et renseignement :

Madame Aline CONAN
Téléphone : 01 30 92 72 92
Adresse mail : enila.nitram@gmail.com

Les Marcheurs de Bouafle

L'Association a pour but de se rencontrer deux fois la semaine « le mardi et le jeudi matin ». Un rendez-vous familial qui permet de se rencontrer, de partager un moment de détente et de convivialité.

Contact et renseignement :

Monsieur Bernard DUBOST
Téléphone : 01 30 90 15 90 – 06 46 48 27 75
Adresse mail : bernard-dubost@hotmail.fr

Association de Chasse de Bouafle

Contact et renseignement :

Monsieur Thierry GAUTIER
Téléphone : 01 30 90 02 79

Bouafle les Amis de la Danse

Association créée afin de faire connaître la danse à deux, de la pratiquer en mettant en application toutes les techniques liées à cette activité. Aux dix danses sportives, s'ajoutent des danses en ligne : telles que madison, disco, mais aussi, salsa, country et, depuis cette saison, le West-coast-swing (WCS), danse venant de la côte ouest des États-Unis, (entre rock, swing et lindy-hop, sur des musiques très actuelles et superbes). Très culturelle et sportive, cette activité enrichissante aussi par son côté convivial et relationnel, plaît à tous ceux qui la pratiquent.

Contact et renseignement :

Madame Jocelyne DUFAYS
Téléphone : 06 83 15 91 40 – 01 30 95 93 86
Adresse mail : jocedanse@free.fr

Hakken-do Karaté

Baby karaté de 3 à 6 ans. Approche du karaté par le jeu.
Body karaté à partir de 15 ans. Cours de gym sur une musique

rythmée, à partir de mouvements de karaté.

Karaté: Cours à partir de 6 ans. Pratique du karaté katas et combats.

Contact et renseignement:

Madame Marie-Claude JENSEN

Téléphone: 01 30 95 67 14

Adresse mail: marieclaude.jensen@noos.fr

Yoga Club de Bouafle

Contact et renseignement:

Madame Isabelle GALES

Téléphone: 01 30 90 06 26

Harmo Gym

Cours de gymnastique douce: Étirements, assouplissements, renforcement musculaire, conscience corporelle... dans le respect du rythme et de la forme de chacun.

Cours « maman / bébé » le mardi matin de 9 h 30 h à 11 heures et cours ouvert à tous le mardi soir de 20 h 30 à 22 heures dans la salle polyvalente.

Contact et renseignement:

Madame Milène CALVET

Téléphone: 01 30 95 40 56 – 06 77 62 92 67

Adresse mail: milene_marmey@hotmail.fr

Entente Sportive de Bouafle

Contact et renseignement:

Monsieur François-Xavier SCHNEIDER

Téléphone: 06 76 53 03 98

Adresse mail: ententesportivebf@gmail.com

Les Trailers des fonds de Cayenne

Notre association organise depuis 2010, l'avant dernier dimanche de septembre, le Trail Seine Mauldre (TSM), soit 2 courses pédestres de 12 et 24 km dans la forêt des Alluets, en passant par les villages d'Herbeville, Bazemont, Flins sur Seine et Bouafle. Le 16 septembre dernier, ce sont 430 coureurs, dont une femme mal voyante, qui se sont élancés sur ces 2 courses.

Le 22 septembre 2013, le départ de la 4^e édition du TSM sera donné à Flins sur Seine, dans le parc de la Mairie. Le Trail de 12 km est ouvert à partir de la catégorie Cadet et propose un profil accessible à tous, les marcheurs sont les bienvenus. Le Trail de 24 km propose un parcours plus exigeant et technique, il comporte un dénivelé positif de 500 mètres.

Contact: 06 29 07 13 45 – Loïc JAOUEN

Informations & inscription sur www.trailseinemauldre.com

Tennis Club de Bouafle

Le tennis, un sport pour tous!

Contact et renseignement:

Monsieur Florian COURTAÏN

Téléphone: 06 45 63 06 15

Adresse mail: flocourtain@gmail.com

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes de Bouafle a pour but d'organiser diverses manifestations dans le souci de créer une animation dans la commune

ou en collaboration avec les communes avoisinantes et peut être amenée à apporter son assistance morale, physique, matérielle ou pécuniaire aux diverses composantes de la commune (associations, organisme reconnus, etc...), elle pourra également prêter son concours à la commission municipale Fêtes et Cérémonie, pour l'organisation de manifestations, son œuvre étant axée dans ce sens.»

Contact et renseignement:

Monsieur Jérôme COQUELIN

Adresse mail: comitedesfetes.bouafle@gmail.com

Site internet: www.vivrebouafle.fr



AGENDA

MOIS DE JANVIER		
12	GALETTE DES ROIS - Loisirs et Culture	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
18	CONCERT - Espérance de Bouafle	EGLISE 20 H
18	DANSE - Bouafle Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
26	DANSE - Bouafle Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
26	GALETTE DES ROIS - FNACA	SALLE POLYVALENTE
MOIS DE FEVRIER		
1	DANSE - Bouafle les Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
2	TOURNOI DE TAROT - Comité des fêtes	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
8	BAL DES ENFANTS - Les Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
9	DANSE - Bouafle Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
9	LOTO -Comité des Fêtes	PALAIS DES ROSES
MOIS DE MARS		
8	CARNAVAL -Loisirs et Culture	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
8	DANSE -Bouafle Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
9	BOURSE AUX VETEMENTS - amicale du Personnel	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
15	THÉÂTRE - Loisirs et Culture	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
16	LOTO - Les Amis de l'Ecole	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
29	JOURNÉE DÉCOUVERTE - Yoga Club de Bouafle	SALLE POLYVALENTE
MOIS D'AVRIL		
5	CONCERT - Espérance de Bouafle	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
6	BOURSE A LA PUÉRICULTURE - amicale du Personnel	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
6	AUDITION - Ecole de Musique	SALLE POLYVALENTE
19	CHASSE AUX ŒUFS - Comité des Fêtes	ECOLES
MOIS DE MAI		
1	VENTE DE FLEURS - A.r.b.r.e	PLACE ERAMBERT
8	Commémoration de l'Armistice	CIMETIERE
11	CONCERT - Espérance de Bouafle	SALLE POLYVALENTE + EGLISE
17	DANSE - Bouafle Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
18	BROCANTE - Les Amis du 3ème Age	ROUTE DE FLINS PL ERAMBERT
24	JOURNÉE DÉCOUVERTE -Yoga Club de Bouafle	SALLE POLYVALENTE
MOIS DE JUIN		
14	DANSE - Bouafle les Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
15	PÊCHE A LA TRUITE - Loisirs et Culture	LAVOIR
21	KERMESSE - Les Amis de l'Ecole	COUR DE L'ECOLE+SOUS SOL
21	FÊTE DE LA MUSIQUE	PLACE ERAMBERT
22	TOURNOI - Echecs et Bouafle	SALLE POLYVALENTE
28	FÊTE COMMUNALE	PLACE ERAMBERT
29	FÊTE COMMUNALE	PLACE ERAMBERT
MOIS DE JUILLET		
5	DANSE - Bouafle Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
MOIS DE SEPTEMBRE		
21	FOIRE A TOUT - Comité des Fêtes	RUE DE FLINS
21	TRAIL SEINE MAULDRE	
MOIS D'OCTOBRE		
4	DANSE - Bouafle les Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
5	BOURSE A LA PUÉRICULTURE - amicale du Personnel	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
11	THÉÂTRE - Loisirs et Culture	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
12	DANSE - Bouafle les Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
MOIS DE NOVEMBRE		
11	Commémoration de l'Armistice	CIMETIERE + SALLE POLYVALENTE
15	DANSE - Bouafle les Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
16	CONCERT THÉLÉTHON - Espérance de Bouafle	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
22	TOURNOI DE BELOTE - Comité des Fêtes	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
23	DANSE - Bouafle Amis de la Danse	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
23	TOURNOI - Echecs et Bouafle	SALLE POLYVALENTE
29	BOURSE AUX JOUETS - Les Amis de l'Ecole	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
30	LOTO - Comité des Fêtes	PALAIS DES ROSES
30	MARCHÉ DE NOËL - Amicale du Personnel	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE
MOIS DE DECEMBRE		
14	LE PÈRE NOËL - Loisirs et Culture	SOUS SOL GROUPE SCOLAIRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - (C.C.A.S.)

Aides et services aux personnes âgées – Aides aux familles et personnes en difficulté.

A.P.A. (Allocation de Perte d'Autonomie)

L'APA est une allocation destinée, sous certaines conditions aux personnes qui vivent à leur domicile, dans leur famille, chez un tiers ou dans un établissement d'hébergement et qui rencontrent des difficultés pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

Mantien à domicile

- service d'aide à la personne,
- soins médicaux,
- téléalarme,
- livraison de repas.

Un dossier de demande d'aide est à remplir obligatoirement par le demandeur, l'aide sera attribuée par les services compétents.

Aide à domicile

Une liste est consultable en mairie pour les personnes qui ont un réel besoin d'aide concernant les travaux journaliers d'entretien de la maison, les repas, les courses.

Elle est assurée par l'A.L.D.S. pour les personnes qui ont besoin de soins corporels (toilette, aide au lever, etc..).

Portage de repas

Depuis le 1^{er} janvier 2006, un service de repas à domicile auprès des personnes âgées de plus de 60 ans est mis en place. Actuellement 11 personnes bénéficient de ce service. Cette compétence intercommunale revient à la commune à compter du 1^{er} janvier 2014. La continuité de service s'exercera dans les mêmes conditions.

Téléalarme

Appel par simple pression sur un bouton d'une télécommande qui permet de demander une aide d'urgence. La Société VITARIS télésistance vient au domicile de l'intéressé pour l'installation et pour en expliquer le fonctionnement.

Pour tous ces services, renseignez-vous auprès du C.C.A.S. en Mairie – 01 30 95 51 18

Allocation énergie

L'allocation énergie d'un montant de 90 euros est allouée aux :

- personnes âgées de plus de 65 ans, non imposables,
- familles avec trois enfants à charge ou plus, non imposables,
- les infirmes titulaires de la carte d'invalidité, non imposables.

Cette année 44 personnes ont bénéficié de cette allocation : 32 personnes âgées, 11 familles avec 3 enfants, 1 personne handicapée.

Cette somme est versée par virement sur le compte des bénéficiaires. Se renseigner en Mairie pour les documents à fournir. Démarche à effectuer avant le 30 novembre de l'année en cours.

Bons loisirs

Afin de favoriser l'accès des plus jeunes de Bouafle aux activités culturelles ou sportives proposées par les associations de la commune ou d'une commune membre de l'intercommunalité, une aide financière est mandatée sur le compte bancaire du représentant légal, selon une grille tarifaire.

Critères d'attribution :

- enfant habitant la commune,
- une activité par enfant de 6 ans à 16 ans,
- activités culturelles ou sportives proposées par les associations de la commune de Bouafle ou d'une commune membre de l'intercommunalité.

Documents à fournir :

- une attestation d'inscription à l'activité,
- l'avis d'imposition (N-1),
- un justificatif de domicile,
- un relevé d'identité bancaire ou postal

Cette année, 5 familles ont bénéficié de cette aide.



Comme, vous l'avez sûrement constaté, depuis le 1^{er} novembre 2013, un policier municipal patrouille dans les rues de votre commune et surveille les entrées et sorties scolaires.

La police municipale de Bouafle contribue à la sécurité et la qualité de la vie en société. Pour y parvenir, elle reste à

l'écoute et aux attentes des citoyens, des autorités et des autres acteurs de la commune.

Votre police municipale est prête à prendre en compte toute demande relevant de sa mission de police et intervenir avec flexibilité, ouverture et esprit de service, de manière dynamique et positive.

La Police Municipale assure, en lien avec la gendarmerie Nationale d'Ecquevilly, la surveillance de votre domicile lors de vos vacances d'été dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances.

POLICE MUNICIPALE

06 75 35 99 89

Policemunicipale@bouafle.fr

GENDARMERIE D'ECQUEVILLY

01 34 75 50 04

En cas d'urgence composer le 17

Opposition carte bancaire: 0 892 70 57 05

Opposition chéquier: 0 892 68 32 08

Carte Vitale européenne

Toute personne qui envisage un séjour en Europe doit penser avant son départ à se procurer la Carte Européenne d'Assurance Maladie.

La carte européenne d'assurance maladie atteste des droits à l'assurance maladie et permet, lors d'un séjour temporaire en Europe, de bénéficier de la prise en charge des soins nécessaires. La carte européenne d'assurance maladie, gratuite, valable un an, est une carte individuelle et nominative.

Chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans.

La carte européenne d'assurance maladie ne remplace pas la carte vitale.

La carte européenne d'assurance maladie remplace définitivement les formulaires qui étaient utilisés (E 111 par exemple pour les touristes...).

Comment obtenir la carte européenne d'assurance maladie ?

- La carte européenne d'assurance maladie n'est pas délivrée automatiquement.
- Il faut en faire la demande, à la caisse d'assurance maladie, au moins 2 semaines avant le départ, soit en écrivant, soit en s'adressant à la caisse, soit par téléphone, soit par internet.
- Aucun document n'est à fournir pour la demande.
- Ne pas oublier d'en demander une pour chaque membre de la famille.
- Elle est ensuite envoyée, par courrier au demandeur.

Si la carte européenne d'assurance maladie a été demandée trop tardivement, la caisse n'aura peut-être pas la possibilité de la procurer, dans ce cas, elle vous délivrera un certificat provisoire de remplacement qui sera valable 3 mois.

Révision des listes électorales

Que vous soyez ressortissant français ou ressortissant de l'Union Européenne résidant en France, faites-vous inscrire (si ce n'est déjà fait) sur les listes électorales avant le 31 décembre.

Recensement militaire

Il est obligatoire pour les filles et garçons dès l'âge de 16 ans. Adressez-vous à l'accueil de la mairie muni d'un justificatif de domicile, du livret de famille et de votre carte nationale d'identité.

Les cartes d'identités

Ne tardez pas à demander votre carte d'identité si vous en avez besoin pour circuler au sein de la Communauté européenne.

À titre indicatif, le délai de traitement est de minimum 6 à 8 semaines pour les cartes nationales d'identité.

Les passeports

Les dossiers sont à retirer en mairie de Bouafle, à déposer ensuite en Mairie d'Aubergenville, en prenant auparavant rendez-vous en téléphonant au 01 30 90 45 49

Le mariage

Le dossier est à retirer en mairie et doit être déposé au minimum un mois avant la date du mariage. Pour tous renseignements s'adresser en Mairie.

Le cimetière

Il est demandé aux familles domiciliées à Bouafle ayant une concession au cimetière et qui déménagent de bien vouloir communiquer leur nouvelle adresse en mairie.

La commune a fait réaliser un jardin du souvenir où les habitants de Bouafle peuvent déposer les cendres de leurs chers disparus et s'y recueillir.

Sécurité et précautions

Nous rencontrons depuis quelque temps, et ce malgré les actions quotidiennes de la gendarmerie et de la police intercommunale, une hausse des actes d'incivilités et de vols sur notre commune. La sécurité étant une affaire de tous, nous vous invitons à être le plus prudent possible afin de prévenir de tels actes.

En effet, quelques mesures simples s'imposent à tous au regard du contexte actuel, à savoir :

Pour les véhicules :

- ne jamais laisser les clés de contact sur le véhicule quand celui-ci est inoccupé, qu'il soit à l'extérieur ou à l'intérieur de votre propriété,
- ne pas laisser les documents afférents à libre circulation du véhicule à l'intérieur de ce dernier (carte grise),
- penser à couper le contact du véhicule quand vous descendez pour ouvrir votre portail ou pour toutes autres actions qui vous amèneraient à laisser votre véhicule sans surveillance (boulangerie, dépôt de courrier dans une boîte aux lettres, etc.),
- ne laissez rien de valeur dans votre véhicule (téléphone portable, sacs...),
- ne laissez jamais vos clés de domicile dans votre véhicule, ni de documents mentionnant votre identité et votre adresse.

Pour les habitations :

- lors de vos absences, ne laissez pas vos portails ouverts, informez vos voisins afin que ces derniers puissent prévenir les services compétents en cas de faits suspects, (lumières allumées alors qu'elles ne devraient pas l'être, portail ou portes d'habitation ouverts, bruits divers...),
- pensez à fermer vos volets lors de vos absences et même ceux donnant sur de petites ouvertures,
- ne pas garder à votre domicile de grosses sommes en numéraire,

En cas de faits suspects, n'hésitez pas à faire appel à :

GENDARMERIE D'ECQUEVILLY
01 34 75 5004 ou le 17

POLICE COMMUNALE
06 75 35 99 89

Réglementation sur les feux de jardin et le brûlage des déchets verts

Je vous rappelle que le brûlage des déchets verts est strictement interdit dans tout le département des Yvelines, arrêté n° 80-272 du 2 juillet 1980 consultable sur le site de la Préfecture des Yvelines à l'adresse suivante :

http://www.yvelines.pref.gouv.fr/sections/sante_et_solidarite/reglement_sanitaire.

Les nuisances sonores

Le bricolage

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 - 12 h 00 / 14 h 30 - 19 h 30
- les samedis de 9 h 00 - 12 h 00 / 15 h 00 - 19 h 00
- les dimanches et jours fériés : 10 heures - 12 heures

Arrêté préfectoral n° 08-038/DDD du 25 mars 2008.

Élagage de haies

Conformément à la réglementation en vigueur, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce que la végétation ne gêne pas le passage des piétons et les branches ne touchent pas les câbles électriques et téléphoniques.

Les trottoirs

Chaque riverain, qu'il soit propriétaire ou locataire, est tenu de maintenir en état de propreté le trottoir bordant sa propriété.

Informations de la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine

Permanences CRESUS et Juriste CIDFF

La Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine met à votre disposition une permanence d'aide à la résolution de problèmes liés à des difficultés financières, assurée par CRESUS et une permanence d'information du droit des femmes et des familles à vocation plus généraliste (droit du travail, droit de la famille, etc.) assurée par le CIDFF. Ces permanences sont dispensées par des juristes.

Ces permanences ont lieu :

Pour CRESUS :

À la Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine,
79, boulevard Victor Hugo, 78130 LES MUREAUX
Tous les lundis : 9h-12h30 et 14h 00-17h 30 sur rendez-vous.
Et à MEULAN (Bureau à gauche de la Mairie)
Les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 9 heures à 12 heures

Pour la Juriste

À la Maison de la Justice et du Droit du Val-de-Seine,
79, boulevard Victor Hugo, 78130 LES MUREAUX
Les Mardi et Jeudi 9 heures - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 30 sans rendez-vous et le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 sur rendez-vous.

Sur le territoire du Syndicat Mixte de la Maison de la Justice :
Bouafle (Mairie) le Jeudi le 1^{er} et 3^e du mois de 9 h 15 à 12 h 00
Chapet (Mairie) Jeudi le 2^e et 4^e du mois de 9 heures à 12 heures
Ecquevilly (Espace Social) : le vendredi de 14 heures à 17 heures.
Verneuil-sur-Seine (Mairie) : les 1^{er} et 3^e Vendredi du mois de 9 heures à 12 heures.
Meulan (Mairie) : Le lundi de 9 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, (18 Place des Pénitents)

Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine
79, boulevard Victor Hugo – 78130
LES MUREAUX Tél. : 01 34 92 73 42 - Fax : 01 30 99 51 00

Propriétaires ou détenteur de chiens de type molossoïde

Chaque propriétaire ou détenteur de chiens de type molossoïde doit satisfaire à certaines obligations sous peine de lourdes sanctions. Les animaux concernés par cette loi sont soit de :

- **Catégorie 1 :** regroupant les chiens d'attaque, chiens sans pedigree : pitbull, staffordshire, américain staffordshire, terrier, boerbull, tosa, et tous les chiens dont la morphologie évoque ces races,
- **Catégorie 2 :** regroupant les chiens de défense et de garde. Chiens avec pedigree : staffordshire terrier, américain staffordshire, terrier, tosa et rottweiler ; chiens sans pedigree : rottweiler.

Pour faire enregistrer votre chien, vous devez vous rendre à la Police Municipale :

**Mairie Place Erambert
78410 BOUAFLE
01 30 95 51 18**

Les aboiements intempestifs

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence



INFORMATIONS DE LA PRÉFECTURE

Mise en place de la pré-plainte par Internet

Le dispositif de prise de pré-plainte par Internet est mis en place dans le département des Yvelines à titre expérimental depuis le 1^{er} novembre 2008.

Ce nouveau service permet aux internautes victimes exclusivement d'atteintes aux biens (vols, dégradations, escroqueries, filouteries, menaces, extorsions...) d'effectuer une pré-déclaration en ligne lorsque l'identité de l'auteur de l'infraction est inconnue.

Après avoir choisi le lieu de dépôt de sa plainte, le plaignant sera guidé de page en page dans la rédaction du document. Un accusé de réception, un numéro de dossier et le contenu de sa déclaration lui sont envoyés par courriel.

Le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie compétents contacte l'intéressé dans les 24 heures afin de lui proposer une date de rendez-vous et lui préciser les documents dont il doit se munir. À cette occasion, il peut relire, modifier ou compléter la déposition en présence de l'enquêteur et la signer. La plainte est alors officiellement déposée.

L'utilisateur accède à ce service par un portail commun à la police et à la gendarmerie : pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Ce dispositif peut s'avérer encore plus utile pour les collectivités ou tout organisme public qui sont notamment régulièrement victimes de dégradations. Plusieurs plaintes pourront alors déboucher sur un seul rendez-vous. Je vous encourage vivement à utiliser ce système qui devrait faire gagner un temps précieux.

Faites votre changement de carte grise par courrier

N'attendez plus aux guichets de la Sous-Préfecture de Mantes la Jolie !

Comment ? Vous envoyez l'original de la carte grise avec l'ensemble des documents nécessaires à l'immatriculation suite à un changement de propriétaire, un changement de domicile... à l'adresse suivante :

SOUS PRÉFECTURE DE MANTES LA JOLIE
18/20 RUE DE LORRAINE
78201 MANTES LA JOLIE CEDEX

Vous trouverez la liste des documents à joindre à votre dossier et le montant des taxes à régler sur le site de la Préfecture des Yvelines :

www.yvelines.pref.gouv.fr

(rubrique : Vos démarches, Cartes grises, Guide des droits).

En attendant, pour circuler, vous conservez le coupon détachable (en bas de la carte grise) complété et signé par le vendeur. Ce coupon vous permet de circuler avec le véhicule pendant un délai d'un mois, délai légal durant lequel vous devez établir votre nouvelle carte grise.

Votre résidence principale est à bouafle

Bouafraise, Bouaflais, vous avez 65 ans - N'hésitez pas à vous inscrire en Mairie.

Vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Vous pourrez bénéficier du repas offert par la commune, au mois d'octobre.

Repas du 3^e Age

Le repas est offert par la commune, aux Bouafraises et Bouaflais, âgés de 65 ans et plus. Cette année le repas s'est déroulé aux « Délices de Maude » le 19 octobre 2013, 140 personnes se sont retrouvées pour passer un moment agréable.

Colis de Noël

Un colis est porté aux personnes de plus de 75 ans qui n'ont pas pu assister au repas.

L'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)

L'UNAFAM a pour objectif de sortir de leur isolement les familles dont un des proches souffre d'une maladie psychique et de leur proposer une aide efficace.

Aux MUREAUX, l'UNAFAM organise à partir du 5 septembre 2012 des permanences d'accueil, confidentielles, individualisées et gratuites le 1^{er} et le 3^e mercredi du mois de 15 heures à 17 heures, des entretiens sur RDV, le soir à la Mairie des Mureaux - place de la Libération.

Renseignements et RDV :

- Claude TRACQ, UNAFAM 78, Antenne des Mureaux
06 16 78 58 60, ctracq@gmail.com
- Monique GUILBERT : 01 30 90 30 29

Location des salles communales

Les salles sont louées uniquement aux habitants de la commune de 10 heures à 22 heures.

Pour toutes informations concernant les disponibilités des salles, adressez-vous au secrétariat de la Mairie. Tarifs ci-dessous :

Salle polyvalente

- Samedi ou Dimanche : 270 euros
- Samedi et Dimanche : 420 euros

Sous-Sol du Groupe Scolaire

- Mercredi après-midi : 100 euros
- Samedi ou Dimanche : 210 euros
- Samedi et Dimanche : 420 euros

Assistants maternelles

La liste des assistantes maternelles libérales est à votre disposition aux heures d'ouverture de la mairie.

Rappel : des services de crèche collective et familiale fournis par la Communauté d'Agglomération Seine&Vexin sont aussi à votre disposition.

TRI SÉLECTIF



Dans le bac jaune :

Bouteilles en plastique, briques, cartonnettes, journaux, revues, magazines. Un doute ? Je jette dans le grand bac vert « ordures ménagères ».
 Jour de collecte : le mercredi.



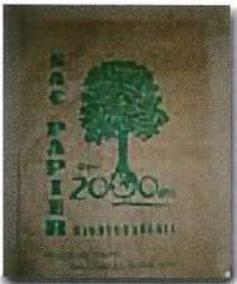
Dans le petit bac vert :

Bouteilles, pots et bocaux en verre.
 Jour de collecte : le jeudi des semaines impaires.



Dans le bac vert :

Ordures ménagères et tous les déchets qui ne peuvent être jetés dans les autres bacs.
 Jour de collecte : le mardi



Dans le sac papier :

Tontes de pelouse, feuilles mortes et fleurs fanées, déchets végétaux issus de l'entretien des jardins et petits branchages en fagots.
 Jour de collecte : le lundi - du 24 mars au 1er décembre 2014.

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral n° A 2013-20 mentionnant la lutte obligatoire contre les chardons des champs et notamment sa prolifération aux abords de l'A13, il est nécessaire d'entretenir les parcelles, afin d'éradiquer cette prolifération, sous peine de poursuites engagées par la commune.

L'arrêté préfectoral n° A 2013-26 fixe également les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres du Département des Yvelines.

Si vous êtes propriétaire de parcelles aménagées dans le cadre de l'exploitation des jardins familiaux, celles-ci doivent également être de

PLANNING 2014

Objets encombrants
 Vendredi 21 février
 Vendredi 18 avril
 Vendredi 20 juin
 Vendredi 15 août
 Vendredi 17 octobre
 Vendredi 19 décembre
 Le ramassage est limité à 1 m³

Déchets végétaux
 Collecte tous les lundis
 Premier jour de collecte: lundi 24 mars
 Dernier jour de collecte: lundi 1^{er} décembre
 Le ramassage est limité à 1 m³ et les fagots doivent être liés

Balayage de la voirie
 Mercredi 15 janvier
 Mardi 11 février
 Mardi 11 mars
 Mercredi 9 avril
 Mardi 13 mai
 Vendredi 13 juin
 Mercredi 16 juillet
 Mercredi 6 août
 Vendredi 11 septembre
 Mercredi 22 octobre
 Jeudi 27 novembre
 Mardi 23 décembre

Verres
 Semaine impaire – le jeudi

Déchetterie
 Nous vous rappelons que l'accès à la déchetterie d'Aubergenville est gratuit:
 Les horaires d'ouvertures sont:
 le lundi de 9h à 12 h
 Le mercredi et vendredi de 14 h à 17 h
 Le samedi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 Dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h
 Téléphone: 01 30 90 12 58
 Les Horaires été et hiver s'effectuent avec le changement d'heures.

nature à ne pas porter atteinte au paysage naturel communal.

Enfin, nous vous rappelons que le taillage des haies et de vos arbustes entre également dans une démarche de qualité environnementale et qu'il appartient à chacun d'entretenir régulièrement ces coupes.